



Régime
conventionnel
frais de santé

CCN
du Sport

www.umanens-sport.fr

Les signataires de la Convention collective nationale (CCN) du Sport ont négocié pour vous une complémentaire santé applicable à l'ensemble des salariés de la branche.

Nous vous proposons des garanties conformes au régime complémentaire frais de santé.



Umanens est recommandée par votre branche et s'engage à mettre en œuvre les garanties frais de santé en vous assurant une gestion optimale et des services adaptés.

AVEC UMANENS,

VOUS ÊTES CERTAINS DE BÉNÉFICIER...

- ➔ d'une couverture conforme à votre CCN
- ➔ de **cotisations fixes pendant 2 ans**
- ➔ d'un réseau de proximité
- ➔ de prestations d'assistance et de prévention.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU RÉGIME ?

- ➔ le respect du contrat responsable
- ➔ la souscription par le salarié d'options facultatives
- ➔ la possibilité de couvrir ses ayants droit dans les mêmes conditions de garanties.

À QUELLE DATE DEVEZ-VOUS ADHÉRER ?

Le régime entre en vigueur au plus tard le **1^{er} janvier 2016**.

Vous pourrez, dès fin novembre, souscrire en ligne sur www.umanens-sport.fr.

VOTRE CONTRAT, MODE D'EMPLOI !

Choix de votre garantie obligatoire :

- ➔ **Base** : Régime conventionnel
- ➔ **Deux options négociées pour renforcer le régime conventionnel** : Option 1 et Option 2.

Et pour vos salariés ?

- ➔ Selon votre choix de régime obligatoire, vos salariés pourront souscrire une option facultative et en faire bénéficier leurs ayants droit.

La cotisation :

- ➔ **Votre part employeur s'élève à 50% du régime obligatoire souscrit par vos soins et ne concerne que vos salariés.**
- ➔ **Votre salarié peut couvrir sa famille à titre facultatif avec, à sa charge :**
 - ➔ une cotisation pour son(sa) conjoint(e)
 - ➔ une cotisation pour ses enfants (gratuité à partir du 3^{ème}).

Adhésion au contrat :

- ➔ **Souscrire en ligne** sur www.umanens-sport.fr
- ➔ **Contacteur un conseiller** au 09 69 32 20 10 (non surtaxé) ou par mail contact@umanens-sport.fr



BON À SAVOIR :

En souscrivant auprès d'Umanens, organisme recommandé par votre branche :

- ➔ vous êtes certains de respecter le régime instauré par votre CCN
- ➔ vos cotisations sont exonérées de charges sociales (sauf CSG et CRDS).



Grille de garanties

Régime frais de santé - CCN Sport

Régime
conventionnel



Régimes
négociés



 HOSPITALISATION – MÉDICALE ET CHIRURGICALE	Base (Sécurité sociale incluse)	Option 1 (Base incluse)	Option 2 (Base incluse)
Frais de séjour	130% BR	150% BR	180% BR
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie - CAS / Non CAS	150% BR / 120% BR	190% BR / 150% BR	200% BR / 180% BR
Forfait journalier hospitalier et psychiatrique*	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Participation forfaitaire actes lourds	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (30 jours)	-	30€/jour	40€/jour
Lit d'accompagnement	-	30€/jour	40€/jour
Transport pris en charge par la SS	100% BR	100% BR	100% BR
 SOINS MÉDICAUX COURANTS			
Visites, consultations de généralistes - CAS / Non CAS	120% BR / 100% BR	130% BR / 100% BR	130% BR / 100% BR
Visites, consultations de spécialistes - CAS / Non CAS	150% BR / 120% BR	175% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Analyses	100% BR	100% BR	100% BR
Actes d'imagerie, actes d'échographie, électroradiographie,	150% BR / 120% BR	175% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR	100% BR
Actes de chirurgie et actes techniques médicaux - CAS / Non CAS	150% BR / 120% BR	175% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
 PHARMACIE			
Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) «majeur ou important» / «modéré» / «faible»	100% BR	100% BR	100% BR
 OPTIQUE**			
Réseau partenaire			
- Equipement avec 2 verres simples ¹	130 €	160 €	210 €
- Equipement avec 2 verres complexes ²	260 €	330 €	420 €
- Equipement avec 1 verre simple ¹ et 1 verre complexe ²	210 €	240 €	320 €
Hors réseau			
- Equipement avec 2 verres simples ¹	110 €	120 €	140 €
- Equipement avec 2 verres complexes ²	210 €	220 €	250 €
- Equipement avec 1 verre simple ¹ et 1 verre complexe ²	160 €	170 €	180 €
Lentilles			
Lentilles prises en charge par la SS			
Lentilles non prises en charge par la SS	TM + 50 €/an	TM + 150 €/an	TM + 200 €/an
Lentilles jetables			
 DENTAIRE			
Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR
Inlays/Onlays	160% BR	200% BR	200% BR
Prothèses dentaires prises en charge par la SS	160% BR	200% BR	270% BR
Orthodontie prise en charge par la SS	160% BR	200% BR	270% BR
 AUTRES			
Prothèses auditives prises en charge par la SS			
Orthopédie et autres prothèses prises en charge par la SS	130% BR	160% BR	220% BR
Ostéopathie	-	25 €/acte limité à 2 séances par an et par bénéficiaire	25 €/acte limité à 3 séances par an et par bénéficiaire

Document non contractuel fourni à titre indicatif. Grille de prestations susceptible d'évolutions mineures.

* Sans limitation de durée. **1 équipement (verres + monture) tous les 2 ans sauf mineurs et/ou en cas de l'évolution de la vue dans la limite d'un équipement par an. Prise en charge limitée à 150€ pour la monture le cas échéant. 1 «Verre simple» : verre simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries. 2 «Verre complexe» : verre simple foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries et à verre multifocal ou progressif ou verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à + 8,00 dioptries ou à verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à + 4,00 dioptries. **SMR** : Service Médical Rendu. **BR** : Base de remboursement - **SS** : Sécurité sociale - **PMSS** : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale, PMSS 2016 : 3218 € - **TM** : Ticket Modérateur - **CAS** : Contrat d'accès aux soins.



Umanens, c'est le partage des valeurs et des solutions concrètes. Des mutuelles fières de leur histoire se sont unies pour être plus fortes, plus proches et plus innovantes pour l'avenir. Avec Umanens, elles engagent une dynamique nouvelle et une stratégie de développement fondées sur un esprit de coopération.

Réinventons la protection au service du bien-être social

Accompagnement & Adhésion...

Rien de plus simple,
à vous de choisir la solution qui vous convient :



N°Cristal 09 69 32 20 10

APPEL NON SURTAXE

Un conseiller à votre écoute !



www.umanens-sport.fr

Souscrivez directement en ligne !



Par courrier en nous retournant

le bulletin d'adhésion,
accompagné des pièces justificatives
à l'adresse suivante :

GESTION BRANCHE UMANENS

LA MUTUELLE FAMILIALE

TSA 60 002 - 75487 PARIS CEDEX 10.